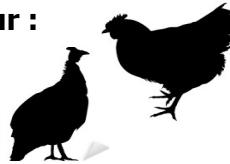




Producteur

Le présent contrat est passé entre le producteur :

SCEA Dez kevin
3 rue du cornet
51600 Saint Jean sur Tourbe
Tel :06 23 75 27 72
Mail : dezkevin.plt@gmail.com



Contenu des contrats

Le présent contrat est passé entre le consommateur et le producteur pour l'approvisionnement :

1. **De volailles** tous les mois (ou tous les 2 mois) d'**1 poulet entier prêt à cuire soit : de 1,6 à 1,8kg environ - de 1,8 à 2kg environ – de 2kg à 2,2 kg environ – de 2,2 kg à 2,4 kg environ**, pendant une saison de **12 mois** du mois de janvier 2026 à décembre 2026, soit **12 poulets** Les poulets sont élevés selon des méthodes de production permettant de respecter la charte des AMAP et certifiés **AB**.
 - **Le prix du « PANIER » ou part de la récolte que le producteur distribue au consommateur est de 20,50 € pour les minis, 23,50 € pour les petits, 25,50 € pour les moyens, 28 € pour les gros.**
2. **De transformation de volailles** Selon des méthodes de production respectant la charte des AMAP . Terrine de poulet de (180 gr) ou Rillettes de poulet (180 gr) à 8€
3. **De légumes secs** selon des méthodes de production respectant la charte des AMAP . Prix selon le barème suivant.

La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre d'une part le producteur et d'autre part les consommateurs.

Mode de paiement

NB : Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie et pour la couverture des risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble de la récolte par **chèques à l'ordre du SCEA Dez kevin et datés du jour de l'engagement**. Le principe de l'AMAP reposant sur l'avance faite à l'agriculteur, **tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis à l'agriculteur et seront encaissés en début de mois.**

Organisation des distributions

L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions. Il approvisionnera régulièrement sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.

Les distributions auront lieu les 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 21 juillet, 11 août, 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre, 8 décembre à Vitry-le-François, 17h00 à 18h30.

Le consommateur s'engage à venir chercher son poulet chaque mois sur le lieu de distribution. **La production étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un poulet non retiré.** En cas d'impossibilité, il appartient donc au consommateur de faire retirer son poulet par un tiers dont il aura signalé l'identité au coordinateur de distribution ou au producteur.

Contenu du contrat Volaille

Option 1

1 poulet chaque mois

Panier mini poulet (1,6 à 1,8Kg)	Panier petit poulet (1,8 à 2Kg)	Panier moyen poulet (2 à 2,2Kg)	Panier gros poulet (2,2 Kg à 2,4Kg)
<input type="checkbox"/> en 12 fois 12 x 20,50 €	<input type="checkbox"/> en 12 fois 12 x 23,50 €	<input type="checkbox"/> en 12 fois 12 x 25,50 €	<input type="checkbox"/> en 12 fois 12 x 28 €
<input type="checkbox"/> en 6 fois 6 x 41 €	<input type="checkbox"/> en 6 fois 6 x 47 €	<input type="checkbox"/> en 6 fois 6 x 51 €	<input type="checkbox"/> en 6 fois 6 x 56 €
<input type="checkbox"/> en 1 fois 1 x 246 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois 1 x 282 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois 1 x 306 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois 1 x 336 €

1 pintade (environ 1,350 / 1,450 / 1,550Kg) en remplacement d'un poulet dans l'année.

Option 2

1 poulet 1 mois/2

Panier mini poulet (1,8 à 2Kg)	Panier petit poulet (1,8 à 2Kg)	Panier moyen poulet (2 à 2,2Kg)	Panier gros poulet (2,2 Kg à 2,4Kg)
<input type="checkbox"/> en 6 fois 6 x 20,50 €	<input type="checkbox"/> en 6 fois 6 x 23,50 €	<input type="checkbox"/> en 6 fois 6 x 25,50 €	<input type="checkbox"/> en 6 fois 6 x 28 €
<input type="checkbox"/> en 3 fois 3 x 41 €	<input type="checkbox"/> en 3 fois 3 x 47 €	<input type="checkbox"/> en 3 fois 3 x 51 €	<input type="checkbox"/> en 3 fois 3 x 56 €
<input type="checkbox"/> en 1 fois 1 x 123 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois 1 x 141 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois 1 x 153 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois 1 x 168 €

1 pintade (environ 1,350 / 1,450 / 1,550Kg) en remplacement d'un poulet dans l'année.

Contenu du contrat volaille transformé

Produit	Prix	Quantité	TOTAL
Terrine de poulet 180 gr	8,00 €		
Rillettes de poulet 180 gr	8,00 €		
Règlement en <input type="radio"/> 1 fois ou <input type="radio"/> 2 fois		Total	

Contenu du contrat légumes secs

Produits	Prix	Quantité	TOTAL
Lentilles 500 Gr	2,60€		
Lentilles 1 Kg	5,00€		
Farine blé T65 1kg	2,20 €		
Farine blé T65 5 kg	9,50 €		
Farine blé T80 1 kg	2,00 €		
Farine blé T80 5 kg	9,00 €		
Règlement en <input type="radio"/> 1 fois ou <input type="radio"/> 2 fois		Total	

Parties contractantes

Le présent contrat est passé
le

entre le producteur :
SCEA Dez kevin rue du cornet
51600 Saint Jean sur Tourbe

Tel :06 23 75 27 72

Mail :

dezkevin.plt@gmail.com
et,

l'adhérent - *NOM* :

Prénom :

Demeurant :

Tél(s) :

Courriel :

Signature de l'AMAPIEN

Signature du producteur

Signature de l'AMAP